Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Coiffure, veuillez visiter :
cours-cap-coiffure.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA COIFFURE

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 combinée **Durée : 2 heures**

Le candidat présente sa liste de six documents, comportant un document pour chacun des six thèmes du programme. Le thème interrogé est tiré au sort.

Composition de l'épreuve	Support
Épreuve orale : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique (20 points)	Dossier Questionnement

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES DE L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE

Modalité réglementaire : l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique ne constituent pas une épreuve écrite autonome au CAP Métiers de la coiffure. Cette partie relève de l'unité EG1 combinée avec le français. En épreuve ponctuelle, elle prend la forme d'un oral de 15 minutes : 5 minutes de préparation, puis jusqu'à 10 minutes de présentation et d'échange avec l'examinateur. La partie est évaluée sur 20.

Le candidat présente une liste personnelle de six documents, à raison d'un document pour chacun des thèmes suivants : « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique » ; « La France et la construction européenne depuis 1950 » ; « Espaces, transports et mobilités » ; « Espaces urbains : acteurs et enjeux » ; « Droits, libertés et responsabilités » ; « Cohésion et diversité dans une société démocratique ». Le thème interrogé est tiré au sort.

Le candidat présente le document associé au thème tiré au sort, en indique la nature, le titre et la source, en dégage le sens et le met en relation avec ses connaissances. L'examinateur conduit ensuite un échange permettant d'évaluer les connaissances et capacités relatives au thème. Il n'existe pas, pour cette partie orale, de dossier technique réglementaire, de document-réponse à compléter ni de répartition officielle des points en trois parties de 9, 7 et 4 points. Le coefficient 3 concerne l'unité EG1 combinée, et non la seule partie histoire-géographie-EMC.

Épreuve orale : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique (20 points)

Présentation d'un document et échange sur le thème tiré au sort

Après le tirage au sort du thème, le candidat dispose de 5 minutes de préparation. Il présente le document de sa liste correspondant au thème retenu, puis répond aux questions de l'examinateur pendant une durée totale de présentation et d'échange pouvant aller jusqu'à 10 minutes.

L'évaluation porte sur la compréhension du document, la mobilisation de repères et de connaissances liés au programme, la capacité à expliquer et justifier une démarche, ainsi que la qualité de l'expression et de l'argumentation. En EMC, le candidat identifie les valeurs et principes concernés et construit un jugement argumenté.

1 (20 points) Présentez le document de votre liste correspondant au thème tiré au sort. Précisez sa nature, son titre et sa source. Dégagez son sens, situez-le dans son contexte et mobilisez des connaissances pertinentes du programme. Répondez ensuite aux questions de l'examinateur afin d'expliquer l'intérêt et, le cas échéant, les limites du document.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.